



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 22–24 février 2021

Distribution: générale

Point 11 de l'ordre du jour

Date: 13 janvier 2021

WFP/EB.1/2021/11-B

Original: anglais

Questions diverses

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

Prorogation d'un an du mandat d'un membre du Comité d'audit

Projet de décision*

Le Conseil:

- i) prend note de la recommandation du Comité d'audit visant à proroger d'un an le mandat de M. Suresh Kana (Afrique du Sud) après la fin de son second mandat en tant que membre du comité pour les raisons exposées dans le document intitulé "Prorogation d'un an du mandat d'un membre du Comité d'audit" (WFP/EB.1/2021/11-B);
- ii) relève en outre que, selon le paragraphe 22 du mandat du Comité d'audit, les membres du comité ne peuvent être nommés que pour deux mandats au maximum; et
- iii) décide, à titre exceptionnel, d'approuver la prorogation d'un an du mandat de M. Suresh Kana, du 15 novembre 2021 au 14 novembre 2022.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. P. Ward
Secrétaire du Conseil d'administration
Division du Secrétariat du Conseil d'administration
tél.: 066513-2917

M. A. Crespel
Chef
Sous-Division de la traduction et de la documentation
tél.: 066513-2075

1. Conformément au mandat du Comité d'audit¹, les membres du comité sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une seule et dernière fois pour une durée de trois ans, sans que ces deux mandats soient nécessairement consécutifs. En 2021, le second mandat de trois des membres actuels du comité arrivant à échéance, les postes deviendront vacants et seront pourvus à l'issue d'un processus de sélection lancé en début d'année.
2. Toutefois, étant donné que seuls deux membres actuels du comité continueront d'exercer leurs fonctions et que l'un d'entre eux vient juste d'être nommé, il a été suggéré de proroger d'un an le mandat de l'un des trois membres dont le second mandat s'achève, afin de planifier correctement la relève, de préserver la mémoire institutionnelle et de maintenir l'efficacité du comité. Le Comité d'audit a examiné cette question à sa dernière réunion, qui s'est tenue du 2 au 4 décembre 2020, et décidé de recommander au Conseil de proroger le mandat de M. Suresh Kana, le président en exercice du comité.
3. Le Bureau a examiné cette recommandation à sa réunion du 11 décembre 2020 et approuvé la solution proposée.
4. Le Conseil est donc invité à approuver la prorogation d'un an, jusqu'au 14 novembre 2022, du mandat de M. Suresh Kana en tant que membre du Comité d'audit. Après approbation par le Conseil de ladite prorogation, M. Kana continuerait d'assumer la présidence du comité, jusqu'à la nomination d'un autre membre à cette fonction, conformément au mandat du comité.

¹ Voir: <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-000099483/download/>.